

## COMMENT

# Les zones humides au cœur de vos projets

En tant qu'élu local, vous pouvez intervenir à différents niveaux pour préserver, restaurer ou entretenir vos zones humides, même avec un budget modeste.

### Adapter ses outils réglementaires

La première étape consiste à prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme : zonage en zone naturelle N, intégration de la problématique « zones humides » dans le PLU (par le biais du PADD) de la commune ou le SCOT de l'agglomération. Autres mesures possibles : arrêté instaurant un périmètre de protection du captage des eaux, interdisant le drainage ou le boisement ; arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB).

### Maîtriser le foncier

La collectivité peut acquérir, si elle le souhaite, les parcelles concernées ou bien s'assurer d'une maîtrise d'usage, garantie par une convention de gestion avec le propriétaire ou un bail emphytéotique.

### Mettre en place une gestion concertée et durable

La gestion pérenne d'une zone humide est assurée par l'élaboration, en concertation avec les usagers concernés, d'un document de gestion adapté. Cette planification peut prévoir des actions de restauration et/ou d'entretien (par exemple, broyage de la végétation, pâturage) accompagnées, ou non, de suivis scientifiques et d'une mise en valeur du site.

### Sensibiliser les habitants à leurs zones humides

Les sites préservés peuvent être valorisés auprès de la population locale, dans le cadre d'une démarche d'information et de sensibilisation des usagers (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, promeneurs), des scolaires...



- **La commune du Cheylas (Isère)** a choisi d'initier une démarche espace naturel sensible local sur une ancienne gravière. Un plan de gestion vise à conserver et restaurer la biodiversité du site, tout en sensibilisant le public et maîtrisant la fréquentation.
- **Le petit village de Montselgues (Ardèche)** a fait de sa tourbière un support de développement. Un sentier de découverte a été aménagé tandis qu'une association locale organise des animations sur ce thème pour les scolaires ou les touristes.

## Les partenaires de vos actions

La collectivité qui souhaite s'engager dans ce sens a la possibilité de bénéficier d'un appui technique gratuit au montage du projet, proposé par les conservatoires d'espaces naturels. Ensuite, elle pourra solliciter des aides publiques permettant de financer une grande partie des coûts de maîtrise foncière et de gestion des zones humides.

### Vos appuis institutionnels

#### Les collectivités territoriales

Le Département dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la Région Rhône-Alpes par contractualisation (contrats de rivière, de biodiversité, de corridor...).

#### L'État

Par l'intermédiaire des subventions de l'Agence de l'eau, ainsi que des contrats Natura 2000 sur les sites concernés et des Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET).

#### L'Europe

Au titre des programmes Life ou Feder...



# PRÉSERVATION des zones humides

Atout et enjeu de l'aménagement des territoires



# Les zones humides, un patrimoine au service du développement

Préserver les zones humides, c'est favoriser l'équilibre et le développement durable des territoires. Les marais, tourbières, mares, prairies inondables, forêts alluviales... constituent des zones utiles pour la qualité et la régulation de la ressource en eau. Obligation légale, leur sauvegarde relève de l'intérêt général. Afin de soutenir les collectivités dans cette mission, des outils réglementaires et financiers existent. En les présentant de manière synthétique, ce mémento vous aidera à intervenir en faveur de vos zones humides.

• **À Prévessin-Moëns (Ain),** la construction d'un bassin de rétention a coûté 757 000 € HT au SIVOM de l'Est Gessien. Cette dépense aurait pu être évitée si la zone humide, qui se trouvait à proximité, n'avait pas été détruite il y a 60 ans. Cette zone humide jouait en effet ce rôle de bassin de rétention, naturellement et gratuitement.



## Un objectif prioritaire en Rhône-Alpes

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse a engagé pour la période 2007-2012 un programme d'intervention visant à mettre en œuvre des actions de préservation et de restauration des zones humides. À ce titre, l'établissement public a conclu des accords cadres avec des partenaires en Rhône-Alpes (conservatoires d'espaces naturels, FRAPNA...) afin d'aider les collectivités à élaborer des projets « zones humides ». Ces orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques figurent également dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015 élaboré à l'échelle du bassin.



## LE CADRE JURIDIQUE

### > 1971 La reconnaissance internationale

La convention internationale de Ramsar instaure des zones humides d'importance internationale. Depuis 1997, chaque 2 février, jour de la signature de la convention de Ramsar, on célèbre la journée mondiale des zones humides.

## POURQUOI

### Une richesse à redécouvrir

En 30 ans, la France a perdu la moitié de ses zones humides. Considérées autrefois comme des lieux insalubres, elles ont été comblées, asséchées ou drainées. Pourtant, les zones humides participent au développement du territoire.

### Une eau de qualité, disponible et maîtrisée

Les zones humides représentent une aubaine pour la gestion de la ressource en eau. En constituant d'importants stocks d'eau, elles contribuent à soutenir le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques en cas de sécheresse. En plaine, champs d'inondation naturels, elles ont la capacité d'atténuer les débits de crue. Enfin, les zones humides limitent l'érosion des sols et représentent des stations d'épuration naturelles. Préserver ces milieux permet ainsi d'éviter des travaux coûteux pour gérer la ressource en eau.

### Un cadre adapté au développement durable

Chasse, pêche, randonnée, baignade : de nombreuses activités dépendent des zones humides, de multiples pratiques de loisirs peuvent y être créées ou maintenues. En outre, les zones humides sont indispensables à la production piscicole et des pratiques agricoles traditionnelles s'y sont développées, comme le pâturage extensif ou la fauche tardive. Ainsi, les zones humides contribuent à l'attractivité du territoire.

### Un patrimoine à préserver

Patrimoine paysager, les zones humides participent à la qualité du cadre de vie. Patrimoine naturel, elles représentent un réservoir de biodiversité et jouent le rôle de corridor écologique. Patrimoine culturel, elles racontent aussi l'histoire d'un territoire, accueillent des animations pédagogiques ou des actions d'éducation à l'environnement.



## POUR AGIR, CONTACTER

Les conservatoires d'espaces naturels en Rhône-Alpes

- **Ain**  
le CREN au 04 74 34 98 60
- **Ardèche & Drôme**  
le CREN au 04 75 36 30 59
- **Isère**  
AVENIR au 04 76 48 24 49
- **Savoie**  
le CPNS au 04 79 25 20 32
- **Loire & Rhône**  
le CREN au 04 72 31 84 50
- **Haute-Savoie**  
Asters au 04 50 66 47 51

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

- **Délégation Rhône-Alpes**  
au 04 72 76 19 00

Les syndicats intercommunaux gestionnaires des contrats de rivière

- **Association Rivière Rhône-Alpes**  
au 04 76 70 43 47

Le réseau des centres permanents d'initiative pour l'environnement

- **URCPIE Rhône-Alpes**  
au 04 75 34 14 02

Pour obtenir des informations sur les zones humides, ou mettre en place des actions de sensibilisation, vous pouvez aussi vous adresser au Réseau Régional Eau de la FRAPNA (au 04 78 85 97 07), aux autres associations de protection de la nature, aux fédérations de pêche et de chasse de votre département.



rhône-alpes